

Le 15 mars 2000

**COMPTE RENDU D'ESSAI D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE  
SUR REMORQUE AUTOMOBILE SELON LA NORME NF EN 12572**

**OBJET :**

Procéder aux essais des points d'assurage en moulinette individuels (sommet de voies) en suivant les procédures indiquées dans la norme NF EN 12572 homologuée en mars 1999.

**PERSONNES PRESENTES :**

Monsieur TAVIAUX a été présent pendant la durée des essais.

**RESPONSABLE DU TEST :**

Monsieur FRICHET, représentant la société ITL, constructeur de l'ouvrage.

**TYPE DE CONSTRUCTION :**

Les essais ont portés sur 3 points d'assurage individuels fixés sur des surfaces rapportées en bois avec des renforts métalliques arrières.

**METHODE D'ESSAI :**

Chaque point d'assurage individuel répertorié a été testé par mise sous tension jusqu'à 800 daN exercé dans un cône vertical d'angle au sommet de 25°. L'effort a été maintenu pendant une durée supérieure à 10 secondes.

**NOMBRE DE POINTS TESTES :**

Tous les points d'assurage de têtes de voies ont été testés, soit 3 points.

**RESULTATS**

Les 3 points testés n'ont présentés aucun défaut.

**CONCLUSION :**

La structure est conforme.

**CONSEIL :**

Après quelques mois d'utilisation et une fois par an minimum, il est recommandé de procéder à la vérification des composants de votre structure d'escalade et de vérifier notamment le serrage des boulons de blocage des points d'assurage, ainsi que la tension des 2 de retenue du volet haut mobile en agissant sur les tendeurs (laisser une flèche de 5/7 cms).

Monsieur TAVIAUX,

Monsieur FRICHET,

